

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 11 janvier 2021

Création des secrétariats généraux communs départementaux au 1^{er} janvier 2021

L'administration territoriale se réforme pour améliorer la qualité du service à l'utilisateur

Depuis le 1^{er} janvier, les nouveaux secrétariats généraux communs permettent dans chaque département de regrouper l'intégralité des fonctions "supports" des préfectures et des directions départementales interministérielles¹ (DDI). Ces fonctions concernent les ressources humaines, le budget, la logistique ou encore l'informatique. Précédemment, elles étaient éclatées entre chaque entité, chaque préfecture ou direction disposant de son ou de ses propres services en charge des moyens.

Alors que l'État territorial est plus fortement attendu que jamais autour des enjeux de la résilience sanitaire, économique ou encore environnementale, il est apparu nécessaire de moderniser l'exercice des fonctions supports des services déconcentrés. Prévus par l'instruction du Premier ministre du 12 juin 2019 qui a lancé la réforme de l'organisation territoriale de l'État, les secrétariats généraux communs aux préfectures et aux DDI ont vu ainsi le jour le 1^{er} janvier 2021, dans l'ensemble des départements de métropole, ainsi qu'en outre-mer (Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Mayotte).

Armés par plus de 6 000 agents, rattachés au ministère de l'Intérieur, les secrétariats généraux communs auront vocation à assurer d'une manière plus efficace, plus lisible et plus simple la gestion RH, financière, immobilière, système d'information et logistique des préfectures, des sous-préfectures ainsi que des DDI.

En Loir-et-Cher, le SGCD regroupera 53 agents. Certains viennent du ministère de l'Intérieur, d'autres de l'agriculture, ou encore des affaires sociales. Les métiers sont très variés : informaticiens, standardistes, comptables, techniciens de maintenance, archiviste, gestionnaires des ressources humaines... tous au service de la préfecture et des sous-préfectures, de la DDT et de la DDCSPP. Les équipes seront réparties à Blois sur 2 sites : à la préfecture place de la République et au sein de la future cité administrative mail Pierre Charlot. Depuis un an les agents et leurs cadres se préparaient activement à cette réorganisation, avec l'objectif de simplifier et de gagner en qualité de service. En piste depuis le 4 janvier 2021, le nouveau service est prêt à répondre aux multiples besoins humains et fonctionnels des administrations.

Les mutualisations rendues possibles par cette nouvelle organisation, porteuse de simplification et de gains d'efficacité, permettront de conforter l'exercice des métiers des services déconcentrés de l'État. Un support plus efficace, c'est le gage d'un meilleur service rendu à l'utilisateur du service public.

¹ Au nombre de 230, les DDI sont : les directions départementales des territoires (et de la mer dans les territoires littoraux) ; les directions départementales de la cohésion sociale ; les directions départementales de la protection des populations ; dans certains départements, notamment en Loir-et-Cher, ces deux dernières constituent une direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations unique.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41